

FICHE FORMATION - CERTIFICATION PAR LA FORMATION

DIPLÔME D'ETAT D'INFIRMIER OU D'INFIRMIERE

CERTIFICATEUR

Ministère de la santé

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier (JORF n°0181 du 7 août 2009)...

RNCP : 8940

Niveau 6

Être infirmier, c'est exercer une profession tournée vers les autres : écouter, examiner, conseiller, éduquer ou soigner les personnes, veiller à leur bien-être.

OBJECTIFS

La préparation du diplôme d'Etat d'Infirmier(ère), vous permettra d'acquérir les **connaissances et les compétences requises pour l'exercice du métier.**

A l'issue de votre formation, vous serez capable de :

- De protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social ;
- De concourir à la mise en place de méthodes et au recueil des informations utiles aux autres professionnels, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions ;
- De participer à l'évaluation du degré de dépendance des personnes ;
- De contribuer à la mise en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique et à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis à l'initiative du ou des médecins prescripteurs ;
- De participer à la prévention, à l'évaluation et au soulagement de la douleur et de la détresse physique et psychique des personnes, particulièrement en fin de vie au moyen des soins palliatifs, et d'accompagner, en tant que de besoin, leur entourage.

Les activités principales de l'infirmier sont :

- L'observation et le recueil de données cliniques
- Les soins de confort et de bien être
- L'information et l'éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes - La surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- Les soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique
- La coordination et organisation des activités et des soins - Le contrôle et la gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- La formation et l'information de nouveaux personnels et de stagiaires
- La veille professionnelle et la recherche

L'infirmier évalue l'état de santé d'une personne et analyse les situations de soins ; il conçoit et définit des projets de soins personnalisés ; il planifie des soins, les prodigue et les évalue ; il met en œuvre des traitements. Il dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins.

Les soins infirmiers intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade.

FICHE FORMATION - CERTIFICATION PAR LA FORMATION

La formation vise l'acquisition de compétences professionnelles pour répondre aux besoins de santé de la population.

COMPETENCES

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation relationnelles ;

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession,

Les objectifs de la formation sont :

Favoriser l'émergence d'un profil soignant dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ Etre porteur de valeurs professionnelles et humaines visant à établir une relation adaptée à l'usager des soins et à son entourage.
- ✓ Respecter les règles inhérentes à la profession (déontologie et règles de bonnes pratiques) pour assurer la sécurité des usagers.
- ✓ Faire preuve dans les soins dispensés d'un raisonnement clinique pertinent, issu d'une démarche réflexive, support à une prise de décisions éclairées.
- ✓ Inscrire son activité dans une pluri professionnalité et une logique de parcours.
- ✓ Se positionner dans une équipe pluri professionnelle.
- ✓ Dispenser des soins de qualité dans des lieux d'exercices variés. Il s'agit de faire preuve d'adaptabilité, dans un contexte sanitaire en pleine mutation où les besoins de santé ainsi que les techniques de soins évoluent.
- ✓ S'inscrire dans une vision institutionnelle et contribuer à l'évolution de la qualité des soins.
- ✓ Coopérer à la prise en soins des usagers dans le cadre des réseaux de santé.

PRÉREQUIS et CONDITIONS D'ACCES

► avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

► l'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard :

- le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession;

- le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

► deux voies d'accès sont mises en œuvre par les IFSI regroupés selon leur conventionnement universitaire :

- pour les candidats néo bacheliers, étudiants ou bacheliers en reconversion : une admission sur dossier via la plateforme Parcoursup ;
- pour les candidats en formation professionnelle continue (personnes ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle) : une admission sur épreuves (entretien et écrit).

FICHE FORMATION - CERTIFICATION PAR LA FORMATION

EQUIVALENCE

En cas d'interruption de la 1^{ère} année de formation et validation de 48 ECTS : possibilité, sous certaines conditions, d'obtention du diplôme d'état d'Aide-soignant.

L'ORGANISATION

L'organisation de la formation

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- ▶ sciences humaines, sociales et droit ;
- ▶ sciences biologiques et médicales ;
- ▶ intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière;
- ▶ méthodes de travail.
- ▶ sciences et techniques infirmières, interventions
- ▶ sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;

Modalités pédagogiques

Les enseignements en présentiel ou à distance sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels (rédaction de mémoire, travaux guidés ou en autonomie...) et stage.

Les cours magistraux (CM) sont des cours dont le contenu est plutôt "théorique", donnés par un enseignant dans des salles de type amphithéâtre devant l'ensemble des étudiants.

Les travaux dirigés (TD) sont des temps d'enseignement obligatoire réunissant maximum 25 étudiants. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques ou en situation simulée.

Les travaux personnels guidés (TPG) sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets, réalisent des travaux demandés ou encore rencontrent leur formateur et bénéficient d'entretiens de suivi pédagogique. Ces temps individuels sont guidés par les formateurs qui vérifient si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou ont besoin d'un encadrement de proximité.

Depuis septembre 2021, mise en œuvre d'une d'expérimentation visant l'obtention pour les étudiants en soins infirmiers d'une licence "Sciences pour la santé parcours sciences infirmières", suite au Décret du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant des échanges entre les professions de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

Les stages

L'étudiant réalise, au cours des trois années de formation, 60 semaines de stages cliniques indemnisés, selon la typologie suivante :

- ▶ soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées dans les établissements de santé publics ou privés en médecine, chirurgie, obstétrique ;
- ▶ soins en santé mentale et en psychiatrie : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou pour des pathologies psychiatriques ;
- ▶ soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement, d'une surveillance médicale ou d'un hébergement de longue durée ;
- ▶ soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Le parcours clinique de l'étudiant est réparti comme suit :

1^{ère} année : 15 semaines de stage 2^{ème} année : 20 semaines de stage 3^{ème} année : 25 semaines de stage

FICHE FORMATION - CERTIFICATION PAR LA FORMATION

L'approche pédagogique

Un accompagnement pédagogique personnalisé de l'étudiant est mis en place tant dans le milieu professionnel par le tuteur de stage, qu'à l'institut de formation par le cadre formateur référent de suivi pédagogique.

Des échanges formels et informels visent à guider l'étudiant tout au long de son parcours. Un outil de suivi, le « portfolio », retrace l'ensemble des acquisitions pratiques réalisées au cours de la formation.

Des rencontres interdisciplinaires et interprofessionnelles sont mises en place afin d'initier les apprenants au travail en collaboration, enjeu majeur de la qualité des soins.

Des temps de simulation pratique ou numérique sont mis en œuvre afin de permettre à l'étudiant d'acquérir ou renforcer ses compétences dans des situations cliniques ciblées.

L'évaluation

La formation est validée par l'acquisition des dix compétences, évaluées par des épreuves certificatives relatives aux unités d'enseignement (UE), et l'acquisition de compétences en stage.

SECTEUR(S) D'ACTIVITE ET/OU TYPE(S) D'EMPLOI

Les secteurs d'activité qui recrutent des infirmiers(ères)

Les infirmiers interviennent de manière autonome et en collaboration, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles. Les lieux d'exercice sont très variés : établissements de santé publics ou privés, domicile, santé publique, médecine scolaire, médecine au travail, humanitaire, etc...

Passerelles et suite de parcours :

- Spécialisation : infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, et infirmier puériculteur.
- Encadrement : Cadre de santé dans un service de soins ou Formateur en institut de formation.
- Infirmier en pratique avancée.
- Ou poursuite d'études universitaire suite à l'obtention de la licence.

FICHE FORMATION - CERTIFICATION PAR LA FORMATION

Informations utiles

Financement de la formation		
<p>Tarif de la formation : La formation aide-soignante est financée par le Conseil Régional des Pays de la Loire (selon critères : nous contacter)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1ère année 2021-2022 : 8 757 € ➤ 2ème année 2022-2023 : 8 242 € ➤ 3ème année 2023-2024 : 7 727 € 		
<p><u>Lien référentiel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier (JORF n°0181 du 7 août 2009) 	<p><u>Contact informations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Madame Karine FRAPPIER (administratif) : 02.41.49.68.89 	<p><u>Référent handicap et autres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Madame Virginie HENNETON (pédagogie) : • Madame Karine FRAPPIER (administratif) : 02.41.49.68.89
Notre Valeur Ajoutée :		
<p><i>"Une offre de stage variée, une diversification des méthodes pédagogiques (outils numériques et simulation), des locaux aménagés et un accompagnement personnalisé des étudiants vers la réussite."</i></p>		